



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2025 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027

MARDI 10 DÉCEMBRE 2024 À 19 H 30

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux citoyens de la Ville de Lorraine conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, à l'effet que le budget pour l'année 2025, ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025-2026-2027 de la Ville de Lorraine seront adoptés lors de la **séance extraordinaire** du **mardi 10 décembre 2024, à 19 h 30** et que cette séance se tiendra au Centre culturel Laurent G. Belley, situé au 4, boulevard de Montbéliard, à Lorraine.

QUE lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2025 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025-2026-2027.

Donné à Lorraine, le 2 décembre 2024.

**Me Gabrielle Ethier-Raulin, avocate
Greffière**